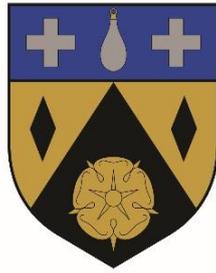


COMMUNE DE RAMBROUCH



**Guide pour se marier à la
commune de Rambrouch**







Il nous tient à cœur de vous offrir, à vous et à vos invités, une expérience inoubliable en matière de cérémonie de mariage. Il s'agit de célébrer l'un des plus beaux jours de la vie, c'est pourquoi nous offrons une grande flexibilité et la possibilité d'organiser la cérémonie dans différents endroits de notre commune. Selon vos souhaits, vous pouvez choisir l'un des lieux décrits dans ce catalogue afin que l'événement corresponde à vos attentes.

Notre rôle est de faciliter les préparatifs de la cérémonie, d'être à vos côtés pour répondre à toutes vos questions et d'assurer un travail de qualité et convivial.

Le jour de votre mariage est votre jour et il est évident que tout doit être conforme à vos attentes. Un mariage est une preuve d'amour et c'est un honneur pour nous de vous accompagner tous les deux sur ce chemin, de faire partie de vos souvenirs et d'entamer avec vous cette nouvelle étape de la vie.

Nous espérons que vous passerez une belle journée avec des rires, des mots pleins d'amour et avec vous comme personnes les plus importants de cette journée.



Généralités :

Nous sommes enchantés que vous envisagiez de vous marier chez nous, dans la commune de Rambrouch.

Afin de faciliter au mieux cette démarche, nous vous remettons ce guide, que ce soit pour vous procurer les papiers nécessaires ou pour obtenir des informations sur les différentes possibilités de cérémonie.

Il est important qu'au moins l'un des deux futurs époux ait déjà son domicile légal dans la commune avant le mariage. Après le mariage, il est alors obligatoire que les deux partagent le même domicile avec inscription dans le registre local, que ce soit dans la commune où la cérémonie a eu lieu ou dans une autre commune.

Tous les documents requis par l'officier d'état civil pour votre mariage sont énumérés détaillés dans les pages suivantes.

Avant la cérémonie, une publication de 10 jours de chaque mariage est prévue dans le Raider communal.

Les futurs époux sont tenus de remettre tous les documents nécessaires à l'officier de l'état civil avant le jour de la cérémonie de mariage.



DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE MARIAGE

C.1 C.2

Carte d'identité ou passeport valable

Acte de naissance datant de moins de 6 mois

- Pour les personnes nées en :
Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Suisse, Turquie, Autriche, Portugal, Espagne, Slovénie, Croatie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Pologne, Monténégro, Moldavie, Lituanie, Estonie, Roumanie, Bulgarie :

Mod. A, suivant convention n° 16 de la Commission Internationale de l'Etat Civil

ou copie intégrale traduite en langue française, allemande ou anglaise par un traducteur assermenté.

- Pour tous les autres pays ou si l'acte conventionné (Mod. A) ne peut pas être délivré :
Acte national (copie intégrale) avec légalisation de signature ou apostille.

Certificat de résidence (datant de moins de 3 mois)

Pièces relatives au divorce : acte de naissance / mariage muni d'une mention de divorce – respectivement la transcription du divorce.

Le cas échéant : acte de décès du précédent conjoint

Le cas échéant : preuve de l'existence d'une déclaration de partenariat (loi du 03.08.2004)

Ehefähigkeitszeugnis (Deutschland - Österreich) – Eine Übersetzung aller Dokumente ist erforderlich

Certificat d'état civil / Affidavit (USA) / Certificat de non-empêchement

Certificat de capacité matrimoniale pour les ressortissants des pays suivants :

Pays liés par la convention n° 20 CIEC :

Espagne – Grèce – Italie – Moldavie – Pays-Bas – Portugal – Suisse – Turquie

Autres pays délivrant un certificat :

Albanie, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Croatie, Danemark, Finlande, France, Pologne, Suède



- □ A défaut d'un certificat de capacité matrimoniale :

Certificat de célibat

et un

Certificat de coutume délivré par l'ambassade (il s'agit d'un extrait de la réglementation du pays d'origine sur le mariage)

Les documents qui ne sont pas en français, allemand ou anglais doivent être traduits par un traducteur assermenté.

Dans le cas où il ne s'agit pas de documents originaux, des copies certifiées conformes à l'original doivent être présentées au secrétariat communal.



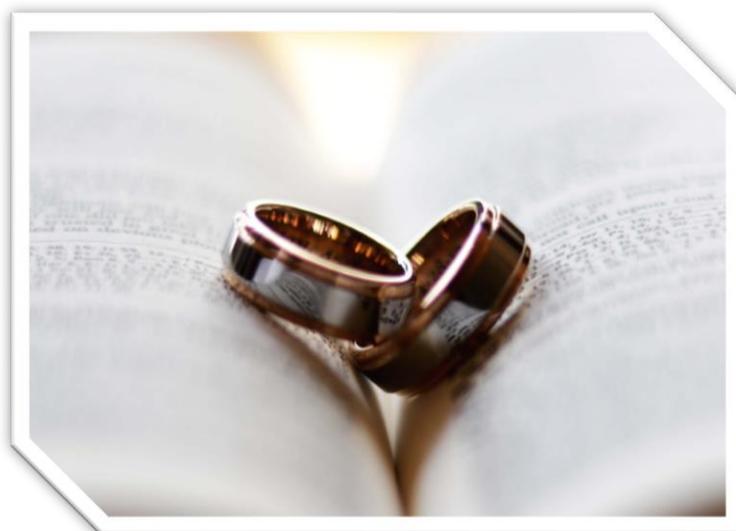
Les différents lieux définis pour votre cérémonie officielle de mariage dans notre commune

1) La salle de mariage dans la maison communale

2) Le Musée de l'Ardoise

3) Les divers centres culturels dans notre commune

4) Le jardin commun : „Ee Gaart fir jidderen“ au lieudit „beim Pull“ à Bigonville





1) La salle de mariage dans la maison communale

Salle de mariage de la maison communale



19, Rue Principale
L-8805 Rambrouch



Accessibilité	La salle de mariage est accessible pour tout le monde
Nombre max. de personnes	45 places assises, +- 20 places debout
Âge	Pas de restriction
Protocole vestimentaire	Pas de restriction vestimentaire
Décoration	Pas de confettis Il est possible de ramener des fleurs (de préférence en pot) Possibilité de ramener de la décoration mais rien n'est prévu par la commune
Climat/Ambiance	Chauffage en hiver, climatisation en été
Infrastructure	Tables hautes et chaises disponibles Possibilité de musique de fond
Vin d'honneur	Peut se tenir directement dans la salle de mariage En fonction du temps, une terrasse est accessible





2) Le Musée de l'Ardoise

Conditions générales:

Le Musée de l'Ardoise propose deux emplacements où il est possible de célébrer son mariage

1. Le Chalet de Chasse
2. Le Souterrain Johanna (-17 m)

Le Musée de l'Ardoise reste ouvert au public pendant les cérémonies.

Les voitures ne sont pas autorisées sur le site des anciennes ardoisières mais il faut profiter du parking usuel. Le trajet du parking aux différents emplacements se fait obligatoirement à pied.

- Distance du parking au Chalet : +- 600m
- Distance du parking à l'entrée du souterrain : +- 460m

La plage horaire devra être respectée rigoureusement au risque de perdre l'emplacement !

Vin d'honneur à la fin de la cérémonie :

- 1 verre par personne est offert par la commune de Rambrouch
- Si le couple désire un apéritif plus long, celui-ci doit être demandé et réservé à l'avance en collaboration avec le Musée de l'Ardoise et sera facturé en fonction des quantités demandées.

Il est possible de célébrer le mariage à la suite de la cérémonie officielle. Toute demande de festivités fait obligatoirement l'objet d'une négociation et réservation préalable, distincte de la cérémonie, aux prix et conditions fixés par le Musée de l'Ardoise pour les événements privés.

Contact du Musée de l'Ardoise : event@ardoise.lu ou +352 23 640 14



Chalet de chasse



- Chalet de Chasse

Accessibilité	Escaliers pour accéder à l'intérieur du chalet
Nombre max. de personnes	46, y inclus couple, invités, potentiel photographe et personnel commune + Musée de l'Ardoise
Âge	Pas de restriction
Sécurité	Pas de bougies ou feu ouvert
Protocole vestimentaire	Pas de restriction vestimentaire
Décoration	Pas de confettis, ballons, etc Pas de décorations aux murs ou parois Il est possible de ramener des fleurs (de préférence en pot) Possibilité de ramener de la décoration mais rien n'est prévu par le musée ou la commune
Climat/Ambiance	Pas de chauffage en hiver
Infrastructure	Tables et bancs disponibles Accès à l'électricité : Des apports en électricité doivent être accordés par le Musée de l'Ardoise
Vin d'honneur	Peut se tenir directement dans le chalet



Souterrain - Les 2 chambres
(-15 à -17 m)



- Souterrain Johanna (-17m)

Pour le parcours souterrain Johanna, deux espaces sont proposés. Soit dans les deux premières chambres de la visite de -15 à -17m, soit dans la dernière chambre où se trouve la vitrine de minéraux. Il n'est pas possible de célébrer le mariage à -42m sur la passerelle. Pour faire le parcours souterrain complet il faut acheter des tickets à l'accueil du Musée de l'Ardoise. Ceci ne fait pas partie de la cérémonie du mariage !

Accessibilité	Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite
Nombre max. de personnes	27, y inclus couple, invités, potentiel photographe et personnel commune + Musée de l'Ardoise
Âge	Les enfants doivent avoir min. 4 ans. Interdiction des enfants en portage.
Sécurité	Pas de bougies ou feu ouvert
Protocole vestimentaire	Port du casque obligatoire durant toute la durée de la cérémonie souterraine. Chaussures fermées et plates sont obligatoire pour la descente et la remontée . Possibilité de changer les chaussures à l'emplacement de la cérémonie.
Décoration	Pas de confettis, ballons, etc Pas de décorations aux murs ou parois Il est possible de ramener des fleurs (de préférence en pot) Possibilité de ramener de la décoration mais rien n'est prévu par le musée ou la commune
Climat / Ambiance	Constamment 9 degrés, une veste est conseillée Humidité élevée (>80%) Le parcours souterrain est salissant. Ni le Musée, ni la commune ne sont responsables pour des salissures de vêtements. Le niveau d'éclairage n'est pas changeable.
Infrastructure	Pas de possibilités pour s'asseoir Pas d'accès à l'électricité Aucun changement de scénographie. Aucun rajout d'éclairage n'est possible.
Vin d'honneur	Le vin d'honneur ne peut pas se tenir dans le souterrain. Donc : en surface après la cérémonie



Souterrain - Vitrine Minéraux (-17 m)





3) Les divers centres culturels dans notre commune

Centre culturel d'Arsdorf



28, Rue du Lac
L-8808 Arsdorf



Centre culturel de Folschette



40, Rue Principale
L-8834 Folschette



Centre culturel de Bigonville



10, Rue Principale
L-8814 Bigonville



Centre culturel de Holtz



5, Rue du Village
L-8820 Holtz



Centre culturel de Rambrouch



8, Rue du Nord
L-8806 Rambrouch



Centre culturel de Perlé



19, Rue des Champs
L-8826 Perlé



4) Le jardin commun : „Ee Gaart fir jidderen“ au lieudit „beim Pull“ à Bigonville

Le jardin commun: „Ee Gaart fir jidderen“ au lieu dit „beim Pull“ à Bigonville



Rue Principale,
sorti Bigonville,
direction Boulaide



Formulaire de réservation pour le mariage

Nom du conjoint 1 : _____

Nom du conjoint 2 : _____

Date du mariage : _____

Heure du mariage : _____

N° et rue : _____

Localité : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Langue de la cérémonie : _____

Nbre de personnes assistant au mariage : _____

Alliances: Oui Non

Photo « De Buet » : Oui Non

Photo Instagram : Oui Non

- Lieu du mariage : Salle de mariage de la commune
 Jardin communautaire à Bigonville
 Centre culturel d'Arsdorf
 Centre culturel de Bigonville
 Centre culturel de Holtz
 Centre culturel de Folschette
 Centre culturel de Perlé
 Centre culturel de Rambrouch
 Musée de l'Ardoise : Chalet de chasse
 Musée de l'Ardoise : Johanna

Par la présente, je soussigné(e) _____ déclare avoir été informé(e) des documents à produire en vue de mon mariage à la commune de Rambrouch.

Rambrouch, le _____

Signature _____